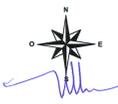


PLAN LOCAL D'URBANISME  
PLAN DE ZONAGE  
Modification approuvée  
par le conseil communautaire  
le 16 janvier 2020

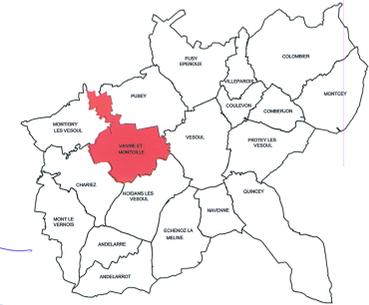


VAIVRE ET  
MONTILLE

Echelle : 1 / 5 000



Le Président  
Alain CHRÉTIEN  
cadastre 2011



Légende réglementaire :

<b>UAa</b>	Affectation de la zone		Emplacement réservé		Espace vert paysager à protéger au titre de l'article L. 123-1-5-7 du code de l'urbanisme
	Zone potentielle de développement éolien				
	Marge de recul imposée aux constructions				
	Périmètre G2 de danger grave pour la vie humaine lié au passage d'une canalisation de transport de gaz				
	Périmètre G1 de danger très grave pour la vie humaine lié au passage d'une canalisation de transport de gaz				
	Périmètre G3 de danger significatif pour la vie humaine lié au passage d'une canalisation de transport de gaz				
<b>Légende informative :</b>					
	Périmètre de prise en considération de l'étude du projet de déviation de la RN19				
	Zone Rouge PPRI		Zone Bleue PPRI		

- Zone 1AUE : secteur à vocation résidentielle permettant la réalisation d'habitat intermédiaires
- Zone 1AUF : secteur à vocation résidentielle
- Zone 1AUFpm : sous secteur à vocation résidentielle faisant l'objet d'une orientation d'aménagement, sous secteur à vocation résidentielle faisant l'objet d'une orientation d'aménagement sur le coteau des Collines à Montroy
- Zone 1AUX : futurs secteurs d'activités
- Zone 2AUX : réserves d'urbanisations futures à vocation économique
- Zone A : zone à vocation agricole
- Zone Ah : secteur correspondant aux habitations isolées
- Zone Ap : zone à vocation agricole située dans un périmètre Natura 2000
- Zone An : zone à vocation agricole située dans un périmètre de ZPPAUP
- Zone N : zone à vocation naturelle
- Zone Ne : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de service public
- Zone Nec : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de service public dans le domaine cynélogique
- Zone Nh : secteur correspondant aux habitations isolées
- Zone Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et vergers enclavés dans le tissu urbain
- Zone UA : ville ancienne
- Zone UAa : hypercentre urbain visézien
- Zone UB : centre de l'agglomération visézienne
- Zone UD : tissu mixte d'habitat collectif et d'habitat individuel
- Zone UDa : tissu mixte d'habitat collectif et d'habitat individuel correspondant à une partie de la zone des Haberges
- Zone UE : centre ancien des villages ruraux et de certains faubourgs
- Zone UF : tissu d'habitat individuel
- Zone UR : secteurs de renouvellement urbain
- Zone UX : secteurs d'activités industrielles et artisanales
- Zone Uxa : secteurs d'activités à vocation mixte
- Zone Uxz : secteurs regroupant les ZAC de l'agglomération visézienne
- Zone Uxt : secteur pour la ZAC des Haberges
- Zone Uxtt : secteur pour la ZAC Technologia
- Périmètre de réciprocité

